

## Commune d'EMANVILLE (Eure)

Compte rendu de réunion du Conseil Municipal  
Séance du 23 mars 2018 (convocation du 16 mars 2018)

En exercices	Présents	Votants
11	7	7

L'an deux mille dix-huit le vingt-trois mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, légalement s'est réuni en séance ordinaire et publique, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie sous la présidence de Thierry DULUT, Maire.

**PRESENTS** : M. DULUT Thierry, M. BELMONT Marc, Mme BLAISOT Katia, M. BERSOT Stéphane, M. COMBE Benoit, M. BERTRAND Romain, Mme PASQUET Katia

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Catherine DAVID

**ABSENTS** : Mme SORS Valérie, M. VANDENBERGHE Nicolas, M. LAMY Gérald

**Secrétaire de séance** : Mme PASQUET Katia

### I. ASSAINISSEMENT EN TRAVERSE RUE D'AVRILLY

Monsieur le Maire rappelle que nous avons signé en décembre 2016, le devis présenté par Ingénierie 27 pour la Maîtrise d'Œuvre du projet rue d'Avrilly, RD 74 pour l'assainissement en traverse et la sécurité des piétons en faisant ralentir la vitesse.

Monsieur le Maire expose alors au Conseil Municipal les plans et le devis des travaux :

Ce devis se décompose comme suit :

- Assainissement et cheminement piétons : 102 330,00 HT
- Aménagement de porte d'entrée du village : 7 695,00 HT
- Ralentisseur avec signalisation horizontale et verticale : 3730,00 HT

Soit pour un total de **117 255,00 € HT** (soit 140 706,00 € TTC)

Pour mener à bien ce projet, les membres du Conseil Municipal demandent à Monsieur le Maire la sollicitation du Conseil Départemental pour l'obtention de subventions :

- Subvention aux titres des assainissements en traverse,
- Subvention aux titres des amendes de police,
- toutes autres subventions possibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis proposé par Ingénierie 27 et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce projet.

### II. RALENTISSEURS : RUE SAINT-LEGER ET RUE DU SAINT-ETIENNE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de continuer à sécuriser les rues de la Commune et notamment le centre Bourg :

- en le mettant en « zone 30 »,
- en créant 3 ralentisseurs de type trapézoïdal : 2 sur la rue Saint-Etienne et 1 sur la rue Saint-Léger.  
Avec celui de la rue du Plessis (délibération 20170302), le grand carrefour de la Mairie et la salle polyvalente seront plus sécurisés.
- Avec l'achat de 2 radars pédagogiques en entrée de village, cela confortera notre choix de réduire et sécuriser les rues de la Commune.

Pour mettre en œuvre ces mesures, Monsieur le Maire présente 2 devis :

- Société BONE : pour la création de **3 ralentisseurs** type trapézoïdal, la signalisation verticale et horizontale pour un montant de 8 970,00 HT soit 10 764,00 TTC.
- Société ELANCITE : pour l'achat de **2 radars pédagogiques** version solaire, pour un montant de 3 806,00 HT soit 4 567,20 TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le choix des entreprises et le montant des devis tels que présentés ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce projet.

### **III. ACHAT DE L'ABRIBUS destiné à être placé devant la Mairie**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le choix de l'abribus est toujours à l'étude et des devis sont encore à demander.

Monsieur le Maire propose le report du vote à un moment où tous les éléments seront réunis pour que l'analyse puisse être réalisée.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **1. Préparation de Pâques**

Les membres du Conseil décident des achats à réaliser pour la chasse aux œufs organisée le 7 avril et de l'organisation sur le terrain.

##### **2. Etude des devis pour les travaux de la salle polyvalente : achat d'un chauffe-eau**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil le montant du devis fourni par l'Entreprise CHOPIN pour l'installation d'un nouveau chauffe-eau (l'ancien étant obsolète) dans la salle polyvalente de la commune :

➤ L'Entreprise CHOPIN propose cette installation pour un montant de 936.29 € HT (soit 1 123.55 € TTC)

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise CHOPIN comme ci-dessus exposé.

N'ayant plus d'autre question, Monsieur le Maire déclare la séance levée vers 21h10.